



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

1^{re} séance du mardi 29 août 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Oleg Gafner et consorts : « Art spolié à Lausanne ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mène l'étude (celle annoncée sur le 33'000 objets MHL) annoncée en réponse à l'interpellation sous l'angle de la spoliation nationale-socialiste autant que sous l'angle de l'entreprise coloniale. »

La résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, élargisse le champ d'étude à tout autre objet d'art et œuvre d'art de la propriété de la Ville si d'ici 2025, peuvent être identifiés d'autres éléments possiblement problématique au regard de leur provenance, mode d'acquisition ou du manque de documentation ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-neuf août deux mille vingt-trois.

Le président



Le secrétaire